



l'info

LA LETTRE D'INFO
DES TERRITOIRES
D'ATLANTIC'EAU

21 **atlantic'eau**
service public de l'eau potable

O l'info N°21 • Janvier 2025 • Directeur de la publication : Frédéric MILLET • Rédaction : atlantic'eau • Conception : Liner Communication • Réalisation : Second Regard • Tirage : 650 exemplaires • Impression : Imprimerie La Contemporaine • Retrouvez toutes les lettres d'informations sur notre site, rubrique Espace documentaire : www.atlantic-eau.fr

IL EN PARLE



Frédéric MILLET
Président d'atlantic'eau

2024 a été marquée par une pluviométrie exceptionnelle : c'est une bonne nouvelle pour nos ressources, qui sont globalement restées à un niveau supérieur à la moyenne cette année. Nous restons cependant vigilants et mobilisés pour sécuriser notre alimentation en eau potable. Certes, la météo a pu ralentir certains travaux, mais nous avons bien avancé sur l'importante canalisation qui reliera Vigneux-de-Bretagne à Rouans. Il reste 1,6 km à poser et la construction du réservoir de Couéron devrait s'achever au printemps. En 2025, l'eau potable devrait couler entre le nord et le sud du département, en passant sous la Loire

« ces découvertes confirment la nécessité d'interdire l'usage des pesticides sur les aires d'alimentation des captages »

2024 a vu également la mise en service des nouvelles unités de production d'eau potable de Nort-sur-Erdre et de Massérac. À Massérac, les performances de la nouvelle filière vont désormais être contrôlées pendant plusieurs mois. À Nort-sur-Erdre, les résultats obtenus aujourd'hui dans l'eau produite tiennent les engagements qui ont motivé la réhabilitation, avec des valeurs respectant notre objectif de 0,1 µg/l pour l'ESA-métolachlore (métabolite d'un herbicide) mais aussi pour le chlorothalonil R471811 (métabolite d'un fongicide), retrouvés dans les eaux brutes avant traitement.

Cependant, dans le cadre de notre politique de Recherche & Développement conduite en toute indépendance, nous avons récemment identifié deux nouvelles molécules préoccupantes :

- le 1,4-dioxane, uniquement à Nort-sur-Erdre,
- le TFA (acide trifluoroacétique), sur toutes nos ressources, sachant que la problématique concerne l'ensemble du territoire français.

Conformément à son engagement de transparence, atlantic'eau a communiqué sur ces molécules en décembre. Toutes les informations sont accessibles en ligne sur le site www.atlantic-eau.fr.

La recherche en est à ses prémices, notamment sur les potentiels effets sur la santé. Aucune réglementation française n'encadre pour l'instant ces molécules. Atlantic'eau travaille dès à présent sur des solutions de traitement innovantes susceptibles d'apporter une réponse à ces contaminations.

Ces découvertes confirment la nécessité d'interdire l'usage des pesticides sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable, mesure cruciale relayée par le rapport interministériel de l'IGAS, pour lequel atlantic'eau a été auditionné. Cette recommandation rejoint la position d'atlantic'eau, adoptée dès mars 2021, à travers une motion. Sans attendre, atlantic'eau agit dès à présent concrètement et efficacement pour la protection de ses ressources. D'ailleurs nous allons mettre en œuvre dès 2025 des paiements pour services environnementaux sur le secteur de Nort-sur-Erdre, pour accompagner la profession agricole.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce nouveau numéro. Acteurs économiques, professions agricoles, partenaires institutionnels et associatifs, mais aussi citoyens, avançons collectivement pour préserver nos ressources. Je vous adresse à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.

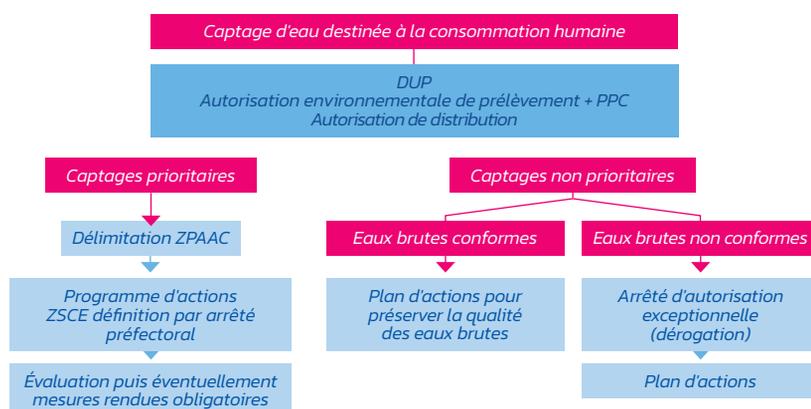
LE CHIFFRE DE L'EAU

X 4,5

Le montant versé par atlantic'eau pour soutenir le désherbage mécanique a été multiplié par 4,5 entre 2020 et 2023, pour atteindre près de 80 000 € en 2023.

L'INFOGRAPHIE

CADRE GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES CAPTAGES EN FRANCE



Source : FNCCR / DUP = Déclaration d'utilité publique / PPC = Périmètre de Protection des Captages / ZPAAC = Zone de protection de l'aire d'alimentation du captage / ZSCE = Zone soumise à contraintes environnementales

Nous avons des ressources, protégeons-les !

5 des 14 captages d'eau potable du territoire d'atlantic'eau sont classés prioritaires en raison de leur vulnérabilité aux pollutions diffuses. Avec 3 vice-présidents dédiés à la protection de la ressource, les élus d'atlantic'eau ont fait de ce volet l'un des axes prioritaires de leur politique. Atlantic'eau est pleinement mobilisé pour échanger avec l'ensemble des acteurs, afin d'avancer dans la concertation sur leur préservation.

Entre le moment où une goutte d'eau touche le sol et son infiltration pour alimenter une nappe souterraine, il peut se passer quelques heures, quelques années, voire plus de deux décennies comme c'est le cas à Nort-sur-Erdre ! Cette vitesse d'écoulement varie fortement selon la nature plus ou moins poreuse des roches qui abritent les nappes. La préservation des ressources en eau nécessite donc un travail au long cours dont les résultats ne peuvent pas toujours s'apprécier à l'échelle de quelques mois ou de quelques années.

Quotidiennement, ce sont six agents du service « gestion de la ressource en eau » qui assurent le suivi des ressources, animent et mettent en œuvre les politiques de protection.

Certaines activités humaines dans les aires d'alimentation des captages entrent parfois en contradiction avec les enjeux liés à l'eau potable.

Acteurs économiques, profession agricole, habitants, mais aussi services de l'État et associations, tous ces acteurs ont un rôle à jouer dans la protection des ressources en eau.

Atlantic'eau travaille avec l'ensemble des partenaires et notamment avec la profession agricole, pour accompagner les évolutions des pratiques. En complément d'outils techniques (formations, lettres d'information, etc.), le service public de l'eau potable active différents dispositifs pour soutenir financièrement les agriculteurs dans les changements à opérer pour une amélioration de la qualité de l'eau.



Étang et unité de production d'eau potable des Gâtineaux à Saint-Michel-Chef-Chef

© balaon-photo.com

LES DISPOSITIFS FINANCIERS MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Le désherbage mécanique

Cette solution permet d'éviter le recours à l'usage de produits phytopharmaceutiques pour éliminer les adventices (couramment appelées « mauvaises herbes »). Atlantic'eau soutient financièrement cette pratique qui nécessite une forte technicité et du matériel.

Montant : aide revalorisée en 2025 de 35 € à 40 € par passage et par hectare (jusqu'à 4 passages)

Financier : atlantic'eau.

Les paiements pour services environnementaux (PSE)

Ils rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des bénéfices. Initiés à Saffré en 2021, les PSE apparaissent comme un outil pertinent permettant d'accompagner financièrement des pratiques agricoles plus vertueuses, en faveur de la protection de la ressource en eau. Ils seront mis en place à Nort-sur-Erdre à compter de 2025.

Montant : 1,9 millions d'euros maximum sur 5 ans à Saffré

Financeurs : Agence de l'eau Loire-Bretagne (1,4 millions €) et atlantic'eau (500 000 €).

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Les MAEC permettent aux agriculteurs de percevoir des aides publiques en contrepartie d'engagements environnementaux. Atlantic'eau a déployé ce dispositif pour les captages prioritaires situés à Nort-sur-Erdre, Saffré, Freigné ainsi que Gâtineaux et Gros Cailloux à Saint-Michel-Chef-Chef et Pornic.

Montant : 38 000 € pour la construction, l'animation et les diagnostics en 2024

Financeurs : État et fonds européens. Atlantic'eau finance des diagnostics.



LE POINT DE VUE



JEAN-LUC GRÉGOIRE

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA RESSOURCE EN EAU – RESSOURCE EN EAU SUR LE SECTEUR NORD-EST

Les collectivités territoriales n'ont pas les outils juridiques pour pouvoir agir en interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages. Il est pourtant certain que les solutions curatives pour traiter l'eau ne suffiront pas. Sur le long terme, c'est bien la reconquête de la qualité de nos ressources qui garantira durablement et efficacement la qualité de notre eau potable. C'est pourquoi, en 2021, les élus d'atlantic'eau ont adopté à l'unanimité une motion exigeant une eau brute exempte de toutes les molécules qui ont un impact potentiel sur la santé.

DANS LES TERRITOIRES, QUELLES AVANCÉES CONCRÈTES POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES ?

MACHECOUL

La collecte de données pour poursuivre le travail analytique

Les échanges entre agriculteurs, maraîchers, collectivités et services de l'État, ont débouché sur un consensus pour l'aire d'alimentation du captage, qui se décline en 2 volets :

- le **PROGRAMME d'actions ZSCE** (Zone soumise à contrainte environnementale), défini par l'arrêté préfectoral du 15 juin 2023. Il détermine des objectifs de résultats à atteindre pour des pratiques agricoles et maraîchères, sur une période de 3 ans. À l'issue de cette période, ce programme d'actions mis en œuvre sur la base du volontariat sera évalué. S'il se révèle être insuffisant, le préfet pourra rendre obligatoire tout ou partie de son contenu ;
- le **PLAN d'actions volontaires (PAV)**, proposé par atlantic'eau et opérationnel depuis début 2024.

Deux mesures phares ont été adoptées :

- **pour la problématique pesticides** : conformément à l'arrêté du 15 juin 2023, la profession agricole a transmis la liste des molécules utilisées sur l'aire d'alimentation du captage. Le travail se poursuit pour croiser cette liste avec celle des molécules et leurs métabolites recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire ;
- **pour la problématique nitrates** : la mise en place d'un dispositif de suivi vise à estimer les quantités d'azote dans le sol susceptibles de migrer vers la nappe. L'analyse des résultats doit permettre d'adapter les pratiques pour limiter les risques.

490 000 €

c'est le budget total du PAV pour la période 2023-2026. Il est financé majoritairement par atlantic'eau, mais aussi par le comité départemental de développement maraîcher / fédération des maraîchers nantais, la chambre d'agriculture et la commune de Machecoul. Atlantic'eau comme l'ensemble des autres acteurs bénéficient du soutien de l'agence de l'eau et de la Région des Pays de la Loire pour le financement du PAV.

Protéger la ressource en eau répond à un enjeu de qualité. Mais c'est aussi une absolue nécessité pour sécuriser en quantité l'alimentation en eau potable du département : nous avons besoin de toutes nos ressources notamment en période de sécheresse.

CLAUDE CAUDAL

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA RESSOURCE
EN EAU SUR LE SECTEUR SUD – ÉTUDES PROSPECTIVES

BON À SAVOIR

5 captages prioritaires « Grenelle »

Identifiés comme menacés par les pollutions diffuses, les captages prioritaires bénéficient d'un cadre réglementaire spécifique pour favoriser leur protection (voir « l'infographie » en page 1). Atlantic'eau en compte 5 sur son territoire :

- **Vulnérabilité aux pesticides** : Gâtineaux et Gros Cailloux (à Saint-Michel-Chef-Chef et Pornic), Saffré
- **Vulnérabilité aux pesticides et aux nitrates** : Nort-sur-Erdre, Machecoul, Freigné.

MASSÉRAC

Objectif : 100 % du périmètre de protection rapproché sans pesticide

Atlantic'eau a déposé auprès de la Préfecture un dossier de demande de déclaration d'utilité publique, afin de compléter et d'actualiser les périmètres de protection au regard de la réalisation d'un troisième point de captage à Massérac. La procédure suit son cours avec une enquête publique qui devrait se tenir au printemps 2025.

Les périmètres de protection rapprochée définis par l'hydrogéologue agréé s'étendent sur 800 hectares de surface agricole utile. Parmi les mesures associées à ces limites et demandées par atlantic'eau, l'une d'elles prescrit l'interdiction d'usages des produits phytopharmaceutiques, hors ceux autorisés en agriculture biologique.

3 500 000 €

c'est le coût estimé de la mise en œuvre de la protection, telle que proposée par atlantic'eau dans le dossier de demande de déclaration d'utilité publique.

Sur près de 70 % du périmètre de protection rapprochée défini par l'hydrogéologue agréé, l'utilisation des produits phytosanitaires est déjà interdite par un arrêté départemental (zones régulièrement inondées). L'interdiction, et l'indemnisation proposée par atlantic'eau, ne concernerait donc que les 260 hectares restant.

FABRICE SANCHEZ

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA RESSOURCE
EN EAU SUR LE SECTEUR NORD-OUEST

NORT-SUR-ERDRE

Des Paiements pour Services Environnementaux pour 2025

En 2024, des échanges entre les acteurs locaux, notamment les services de l'État, les collectivités et les agriculteurs, ont permis d'aboutir à un arrêté ZSCE, signé le 19 décembre 2024, qui définit un programme d'actions volontaires pour l'aire d'alimentation du captage de Nort-sur-Erdre.

Lors du comité syndical du 29 novembre 2024, les élus d'atlantic'eau ont adopté le déploiement du dispositif de PSE. La durée est fixée à 5 ans, avec une clause de prolongation possible de 2 ans. Les indicateurs retenus visent à mesurer les performances environnementales des exploitations qui s'engageront dans la démarche pour :

- limiter le recours aux produits phytosanitaires
- améliorer la gestion de l'azote (problématique nitrates).

280 000 € par an

c'est le budget maximum global pour ces PSE, financé par atlantic'eau. Une demande de financement est en cours auprès de l'agence de l'eau.



RENCONTRE AVEC

GHISLAIN GENDRY
EXPLOITANT AU GAEC DE L'ISAC
À ABBARETZ, PRÉSIDENT DE
LA CUMA¹ DE L'ARCHE À ABBARETZ

Que produisez-vous sur votre exploitation ?

Ma femme et moi produisons du lait bio en système herbager. L'alimentation de nos 80 vaches laitières provient presque exclusivement de la ferme. Elles pâturent 8 mois sur 12 et leur ration est complétée par un peu de maïs ensilage. L'intégralité de notre lait bio est vendue à une grande laiterie mayennaise. Sur les 117 hectares, 75 se trouvent sur l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Saffré.

Quelles sont selon vous les conditions de réussite pour parvenir au non-usage de produits phytosanitaires ?

D'abord, les agriculteurs doivent prendre conscience qu'ils y ont tout intérêt, pour leur propre santé. Le deuxième levier, c'est la volonté, qui s'accompagne d'un nécessaire changement de mentalité : à quantité de travail égale, il faut accepter de produire moins, mais mieux. Pour autant selon moi, à 90 %, ce sont les facteurs économiques qui peuvent amener des producteurs à changer de pratiques. Il faut pouvoir vivre des fruits de son travail !

Les aides d'atlantic'eau pour soutenir le désherbage mécanique (en remplacement des solutions chimiques) ont permis à la CUMA d'Abbaretz de s'équiper de bineuses et de tracteurs. Désormais, 60% des agriculteurs membres de notre CUMA désherbent en partie ou tout mécaniquement. La CUMA a deux salariés expérimentés

Herse-étrille utilisée en désherbage mécanique

en mesure d'assurer cette prestation, et cela fonctionne très bien. Autre aide, les PSE² portés par atlantic'eau et l'agence de l'eau nous ont sauvés ces dernières années, dans un contexte où les charges ont augmenté parfois jusqu'à 40 % à cause de l'inflation. Mais si les PSE ne sont pas reconduits sur le secteur, ma crainte est que certains agriculteurs fassent machine arrière !

1 - CUMA : Coopérative d'utilisation des matériels agricoles

2 - Les PSE sont signés pour la période 2021-2026 à Saffré

Vous participez au projet « Bi'eau secours de Saffré », en cours de lancement sur le bassin, et porté notamment par l'INRAE et atlantic'eau, avec également un soutien financier de l'État. Qu'en attendez-vous ?

J'espère que les exploitants bio du bassin de Saffré pourront se fédérer. Transformer son lait (en fromage, yaourts, etc.) demande des investissements très lourds, difficilement supportables pour un producteur seul, mais qui pourraient s'envisager à plusieurs. La question des débouchés est par ailleurs cruciale. Aujourd'hui, la culture du « consommer local » n'est pas forcément totalement ancrée sur notre territoire.

Il nous faut réussir à valoriser la qualité de nos produits qui, par nos pratiques, contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau potable des habitants du secteur. Avoir cette visibilité pourrait être un moyen de se faire entendre auprès des restaurations collectives par exemple, mais aussi des épiceries ou même des supermarchés.

L'AGENDA

BUREAU SYNDICAL :

- Le 29/01 à 9h30
- Le 12/03 à 9h30
- Le 02/04 à 9h30
- Le 07/05 à 9h30

COMITÉ SYNDICAL :

- Le 28/02 à 9h30, à Pornic
- Le 21/03 à 9h30

AU NIVEAU !

Compte tenu des précipitations excédentaires de l'année dernière, le niveau des nappes exploitées par atlantic'eau est, à fin décembre 2024, supérieur aux valeurs moyennes de cette période de l'année.